



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N° 31 /25/DG/CNPS DU 17 JUIL 2025

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 08/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/25 DU 27 MAI 2025**

relatif aux travaux de rafraichissement des peintures intérieures et autres menus travaux dans les bureaux et locaux techniques de l'immeuble siège de la CNPS.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 08/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/25 du 27 mai 2025 relatif aux travaux de rafraichissement des peintures intérieures et autres menus travaux dans les bureaux et locaux techniques de l'immeuble siège de la CNPS se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Délai d'exécution
Lot unique	TRIUMPH	105 765 833	05 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Direction des Affaires Générales/Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification d'attribution du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus. /-

Ampliations

- PCA
- DECT
- DAG/SM
- CIPM/BEC
- Affichage
- Archives/Chrono



Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 617 /25/DG/CNPS DU 17 JUIL 2025

Portant attribution du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n°08/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/25 du 27 mai 2025 relatif aux travaux de rafraichissement des peintures intérieures et autres menus travaux dans les bureaux et locaux techniques de l'immeuble siège de la CNPS

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU l'Appel d'Offres National Ouvert n°08/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/25 du 27 mai 2025 ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Bâtiments et Equipements Collectifs (CIPM-BEC) en sa session du 10 juillet 2025 ;
- VU le Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres administratives, techniques et financières de juillet 2025.

DECIDE :

Article 1^{er}. – Le soumissionnaire **TRIUMPH** est déclaré adjudicataire du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n°08/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/25 du 27 mai 2025 relatif aux travaux de rafraichissement des peintures intérieures et autres menus travaux dans les bureaux et locaux techniques de l'immeuble siège de la CNPS, pour un montant de **FCFA HTT 105 765 833 (cent cinq millions sept cent soixante-cinq mille huit cent trente-trois)** et un délai d'exécution de **cinq (05) mois**.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM/BEC
- DFC
- DAG/SM
- DECT
- Archives



Yaoundé, le 17 JUIL 2025

Noël Main Olivier Mekule
Mvondo Akame